



Hyland End User Agreement	Contrat Utilisateur final Hyland
<p>PLEASE READ THIS AGREEMENT CAREFULLY BEFORE PURCHASING AND/OR USING SOFTWARE OR SUPPORT FROM HYLAND. BY USING HYLAND SOFTWARE OR SUPPORT, USER ACCEPTS THIS AGREEMENT AND ACKNOWLEDGES IT HAS READ AND UNDERSTANDS THIS AGREEMENT.</p>	<p>VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT AVANT D’ACHETER ET/OU D’UTILISER DES LOGICIELS OU LE SUPPORT AUPRÈS D’HYLAND. EN UTILISANT LES LOGICIELS OU LE SUPPORT D’HYLAND, L’UTILISATEUR ACCEPTE LE PRÉSENT CONTRAT ET CERTIFIE QU’IL L’A LU ET COMPRIS.</p>
<p>AN INDIVIDUAL ACTING ON BEHALF OF AN ENTITY REPRESENTS THAT HE OR SHE HAS THE AUTHORITY TO ENTER INTO THIS AGREEMENT ON BEHALF OF THAT ENTITY. IF USER DOES NOT ACCEPT THE TERMS OF THIS AGREEMENT, THEN IT MUST NOT USE ALFRESCO SOFTWARE OR SUPPORT.</p>	<p>TOUTE PERSONNE AGISSANT POUR LE COMPTE D’UNE ENTITÉ DÉCLARE AVOIR LE POUVOIR DE CONCLURE LE PRÉSENT CONTRAT POUR LE COMPTE DE LADITE ENTITÉ. TOUT UTILISATEUR N’ACCEPTANT PAS LES STIPULATIONS DU PRÉSENT CONTRAT DEVRA S’ABSTENIR D’UTILISER LES LOGICIELS OU LE SUPPORT D’ALFRESCO.</p>
<p>This Alfresco End User License Agreement (the "<b>Agreement</b>") is between is between Hyland UK Operations Limited, a UK limited liability company or, if applicable, one of its affiliates identified on the Order Form under which the user has purchased the license for the software or software ("<b>Hyland</b>"), and the individual or entity that accepts the terms of this Agreement ("<b>User</b>"). The effective date of this Agreement ("<b>Effective Date</b>") is the <i>earlier</i> of the date that User formally accepts this Agreement or first uses Alfresco Software or Support.</p>	<p>Le présent Contrat de licence d'utilisateur final Alfresco (le « <b>Contrat</b> ») est entre Hyland UK Operations Limited, une société à responsabilité limitée du Royaume-Uni ou, le cas échéant, l'une de ses sociétés affiliées identifiée sur le Bon de commande en vertu duquel l'utilisateur a acheté la licence du logiciel ou de l'assistance (« <b>Hyland</b> »), et la personne physique ou morale qui accepte les termes du présent Contrat (l' « <b>Utilisateur</b> »). La date d'entrée en vigueur du présent Contrat (la « <b>Date d'Entrée en Vigueur</b> ») est la <i>première</i> des dates à intervenir entre la date à laquelle l'Utilisateur accepte le présent Contrat et la date à laquelle celui-ci utilise, pour la première fois, les Logiciels ou le Support d'Alfresco.</p>
<p>1. <b>SCOPE OF AGREEMENT</b></p>	<p>1. <b>OBJET DU CONTRAT</b></p>
<p>1.1 <b>Software and Support.</b> This Agreement governs User's use of Hyland Software and, if applicable, Support. "<b>Support</b>" means standard maintenance and support. "<b>Software</b>" means the software accompanying this Agreement and branded Alfresco; provided, Software does not include third-party open-source software that may be provided therewith or Community Versions. "<b>Community Versions</b>" means the free, open-source community versions that Hyland makes available at no charge, including <i>without limitation</i> Digital Business Platform, Alfresco Content Services, Alfresco Process Services and Records Management software. "<b>Order Form</b>" means the ordering documents placed by User. "<b>Subscription</b>" means access to the Software and, where applicable, Support for a defined period of time (the "<b>Subscription Period</b>"), as set forth in an OrderForm.</p>	<p>1.1 <b>Logiciels et Support.</b> Le présent Contrat régit l'utilisation par l'Utilisateur des Logiciels Hyland et, s'il ya lieu, du Support. . Le terme « <b>Support</b> » désigne les services de maintenance et d'assistance d'Hyland d'Alfresco Software. Le terme « <b>Logiciel</b> » désigne tout logiciel d'Hyland et tout autre programme logiciel portant la marque Alfresco, qui accompagne le présent Contrat, à l'exclusion de logiciel tiers en open source éventuellement fourni avec le Logiciel et des Versions Communautaires. Le terme « <b>Version Communautaire</b> » désigne toute version communautaire gratuite et en open source dont Hyland propose le téléchargement, y compris, sans que cette liste soit limitative, la Plateforme Digital Business, Alfresco Content Services, Alfresco Process Services et le logiciel Records Management. Le terme « <b>Bon de Commande</b> » désigne les documents établis par l'Utilisateur pour passer une commande. Le terme « <b>Abonnement</b> » désigne l'accès au Logiciel et, le cas échéant, au Support pour une période déterminée (la</p>

	« <b>Période d'Abonnement</b> »), fixée dans un Bon de Commande.
1.2. <b>Business Partners.</b> User is purchasing Software and Support from an Hyland business partner (a " <b>Business Partner</b> "). Hyland will provide the purchased Software and Support to User under the terms of this Agreement, but is not responsible for (a) the actions of Business Partners, (b) any additional obligations Business Partners may have to User, or (c) any non-Hyland products or services that Business Partners supply to User	1.2. <b>Partenaires Commerciaux.</b> L'Utilisateur achète les Logiciels et le Support auprès d'un partenaire commercial d'Hyland (un « <b>Partenaire Commercial</b> »). Hyland fournira à l'Utilisateur les Logiciels et le Support achetés conformément au présent Contrat mais ne saurait être tenue responsable (a) des actions des Partenaires Commerciaux, (b) de toute obligation supplémentaire que les Partenaires Commerciaux pourraient avoir à l'égard de l'Utilisateur, ou (c) de tout produit ou service fourni par les Partenaires Commerciaux à l'Utilisateur.
<b>2. REPORTING AND RECORDS</b>	<b>2. RAPPORTS ET REGISTRES</b>
2.1 <b>Reporting.</b> User will notify Hyland or the Business Partner promptly if User exceeds the number of Cores and/or authorized Named Users purchased under the applicable Order Form. In its notice, User will include the number of excess Cores and/or Named Users, and the date(s) on which the additional Cores were first used and/or the date User exceeded its licensed Named Users. Hyland (or the Business Partner) will invoice User for the applicable fees and User will promptly pay such fees.	2.1 <b>Rapports.</b> L'Utilisateur informera Hyland ou le Partenaire Commercial dans les plus brefs délais en cas de dépassement par l'Utilisateur du nombre de Cœurs et/ou d'Utilisateurs Désignés autorisés, faisant l'objet du Bon de Commande correspondant. Dans cette notification, l'Utilisateur devra préciser le nombre de Cœurs et/ou d'Utilisateurs Désignés excédentaires, ainsi que la ou les dates auxquelles les Cœurs excédentaires auront été utilisés pour la première fois et/ou la date à laquelle l'Utilisateur aura dépassé le nombre d'Utilisateurs Désignés. Hyland (ou le Partenaire Commercial) facturera le prix correspondant à l'Utilisateur, conformément aux tarifs en vigueur, ce dernier s'engageant à payer ces sommes dans les plus brefs délais.
2.2 <b>Records Retention.</b> User will maintain accurate records necessary to verify the number of Cores it uses and Named Users it authorizes. Upon Hyland's written request, User will provide Hyland such records within ten (10) business days.	2.2 <b>Tenue du registre.</b> L'Utilisateur tiendra un registre précis, nécessaire pour vérifier le nombre de Cœurs qu'il utilise et d'Utilisateurs Désignés qu'il autorise à accéder au Logiciel. Sur demande écrite d'Hyland, l'Utilisateur s'engage à lui fournir ledit registre dans les dix (10) jours ouvrables.
<b>3. LICENSE AND OWNERSHIP</b>	<b>3. LICENCE ET DROIT DE PROPRIETE</b>
3.1 <b>Grant to User.</b> Subject to User's compliance with this Agreement, Hyland grants to User, during the Subscription Period: (a) a non-exclusive, non-transferable, non-sublicensable license to use, copy, test, and modify the Software solely for User's own internal use and limited to the number of Cores, Named Users, and/or Active Processes designated in the Order Form, as applicable; (b) the rights in the third party open-source software provided with the Software, which rights are set	3.1 <b>Concession de la licence.</b> Sous réserve du respect par l'Utilisateur de ses obligations découlant du présent Contrat, Hyland concède à l'Utilisateur, pour la durée de la Période d'Abonnement : (a) une licence non exclusive, incessible, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, lui permettant d'utiliser, de copier, de tester et de modifier le Logiciel, limitée aux seuls besoins internes de l'Utilisateur, dans la limite du nombre de Cœurs, d'Utilisateurs Désignés et/ou de Processus Actifs

forth in the applicable third-party licenses; (c) for the term designated in an Order Form, the right to receive Support; and (d) a license to use the Software on the number of Cores designated in the Order Form for backup and disaster-recovery testing purposes. **“Cores”** means physical computer processing cores or virtual Central Processing Units (vCPUs), sold by Hyland in groups of four Cores. As licensed by Hyland, an initial set of four Cores allows User to deploy the Software on up to four physical cores, or up to four vCPUs, on a single server instance. If User purchases eight or more Cores, User may deploy the Software on physical cores or vCPUs equal to the number of Cores it has purchased, without limitation as to the number of server instances upon which they can run. For example, if User purchases Alfresco Content Services (with eight Cores), User may deploy the Software on up to eight physical cores, or up to eight vCPUs, on any number of server instances. **“Named User”** means an individual who has been given a unique user name or identifier to access the Software, and who has accessed the Software at least one time. No more than one individual may use an issued user name or identifier, and the sharing of such credentials is expressly prohibited. **“Active Process,”** as used with purchases of Alfresco Process Services software, means a process instance within the Software that has not been completed, cancelled, or formally suspended. Processes that have been initiated—but which have not been completed, cancelled, or formally suspended, or which are in a “wait” state—shall constitute Active Processes regardless of the level of user or machine activity associated with those processes over time.

détaillées dans le Bon de Commande correspondant ; (b) les droits portant sur les logiciels tiers en open source intégrés au Logiciel, tels que ces droits sont définis dans les licences tierces applicables ; (c) le droit de bénéficier du Support pendant la durée indiquée dans le Bon de Commande ; et (d) une licence lui permettant d'utiliser le Logiciel sur le nombre de Cœurs désignés dans le Bon de Commande à des fins de sauvegarde et de reprise d'activité après sinistre. Le terme « **Cœur** » désigne tout cœur de traitement informatique physique ou toute Unité centrale de traitement virtuelle (vCPU) vendues par groupes de quatre Cœurs. Dans le cadre de la licence concédée par Hyland, un ensemble initial de quatre Cœurs permet à l'Utilisateur de déployer le Logiciel sur un maximum de quatre cœurs physiques ou sur un maximum de quatre vCPU, sur une instance de serveur unique. Si l'Utilisateur achète huit Cœurs ou plus, il pourra déployer le Logiciel sur autant de cœurs physiques ou de vCPU que de Cœurs achetés, sans limitation quant au nombre d'instances de serveur sur lesquelles ils pourront être utilisés. Par exemple, si l'Utilisateur achète Alfresco Content Services (avec huit Cœurs), il pourra déployer le Logiciel sur un maximum de huit Cœurs physiques ou sur un maximum de huit vCPU, sur un nombre illimité d'instances de serveur. Le terme « **Utilisateur Désigné** » désigne toute personne ayant reçu un nom d'utilisateur ou un identifiant unique pour accéder au Logiciel et qui a accédé au Logiciel au moins une fois. Un nom d'utilisateur ou identifiant ne pourra être utilisé que par une seule personne, et il est formellement interdit de partager lesdits justificatifs d'identité. Le terme « **Processus Actif** », tel qu'utilisé dans le cadre d'achats du logiciel Alfresco Process Services, désigne une instance de processus au sein du Logiciel qui n'a pas été, achevée, annulée ou formellement suspendue. Les processus qui ont été initiés, – mais qui n'ont pas été achevés, annulés ou formellement suspendus ou qui sont en « attente » –, constitueront des Processus Actifs quel que soit le niveau d'activité dans le temps de l'utilisateur ou de la machine associés auxdits processus.

**3.2 Restrictions.** User will not, directly or indirectly: (a) sublicense, resell, rent, lease, distribute, market, commercialize or otherwise transfer rights or usage to: (i) the Software, (ii) any modified version or derivative work of the Software created by the User or for the User, or (iii) Community Versions; (b) remove or alter any copyright, trademark or proprietary notice in the Software; (c) transfer, use or export the Software in violation of any laws or regulations of any government; (d) combine, call, link to, or otherwise use the Software in conjunction with any Community Version, or use any Support for Community Versions or for unlicensed Cores or Named Users; or (e) reverse engineer, decompile or modify any encrypted or encoded portion of the Software.

**3.2 Restrictions.** L'Utilisateur s'engage à ne pas, directement ou indirectement, : (a) concéder de sous-licence, revendre, louer, donner à bail, distribuer, promouvoir, commercialiser ou, en tout état de cause, transférer les droits ou l'utilisation afférents : (i) au Logiciel, (ii) à toute version modifiée ou œuvre dérivée du Logiciel qui serait créée par l'Utilisateur ou pour son compte, ou (iii) aux Versions Communautaires ; (b) supprimer ou modifier les mentions de droit d'auteur, de marque ou de droit de propriété figurant sur le Logiciel ; (c) transférer, utiliser ou exporter le Logiciel en violation des lois ou de la réglementation d'un pays ; (d) combiner, appeler, mettre en relation, ou utiliser de quelque manière que ce soit le Logiciel en liaison avec l'une des Versions Communautaires, ou utiliser l'un quelconque des Services pour des Versions Communautaires, ou pour des Coeurs ou des Utilisateurs Désignés ne bénéficiant pas d'une licence ; ou

	(e) procéder à de l'ingénierie inverse, décompiler ou modifier toute partie chiffrée ou codée du Logiciel.
3.3 <b>Proprietary Rights.</b> Hyland and its licensors will own all right, title, and interest to the Software, Support, technology, information, code or software provided to User by Hyland, including all copies or modifications made by Hyland	3.3 <b>Droits de propriété.</b> Hyland et les tiers auprès desquels il a acquis les droits nécessaires détiennent tous les droits, titres et intérêts sur le Logiciel, le Support, la technologie, les informations, les codes ou les logiciels fournis à l'Utilisateur par Hyland, y compris sur toutes les copies des éléments susmentionnés et sur les modifications apportées au Logiciel par Hyland.
3.4 <b>ACS Specific Restriction Only.</b> If User makes a new purchase of Alfresco Content Services (ACS) on or after September 1, 2017, the following restriction shall apply:  The Alfresco Content Services (ACS) includes a workflow capability along with a predetermined set of document-review and approval workflows, and a set of predetermined management-task functions. User may use and modify the predetermined workflows and management tasks that are provided with the ACS subscription. However, User may not use the workflow software to design, create or run other types of workflows, business processes and/or management tasks. A separate subscription for Alfresco Process Services (APS) software is required for any such uses.	2.4 <b>Restriction concernant uniquement ACS.</b> Si l'Utilisateur effectue un nouvel achat le Service Afresco Content Services (les « <b>Services ACS</b> ») à compter du 1er septembre 2017, les restrictions suivantes trouveront à s'appliquer:  Les Services ACS comprennent une capacité de flux de travail, ainsi qu'un ensemble prédéterminé de flux de travail pour la révision et l'approbation de documents, et un ensemble de fonctions de gestion prédéterminées. L'Utilisateur peut utiliser les flux et tâches de gestion prédéterminés fournis avec la souscription aux Services ACS. Néanmoins, l'Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser ce logiciel pour concevoir, créer ou exécuter d'autres types de flux de travail, de processus opérationnels et/ou de tâches de gestion. Un abonnement complémentaire pour le logiciel Alfresco Process Services (APS) est requis pour ce type d'usage.
<b>4. TERM AND TERMINATION</b>	<b>4. DUREE ET RESILIATION</b>
4.1 <b>Term and Termination of Agreement.</b> This Agreement will remain in effect for the duration of any active Subscription Period. Upon termination of User's Subscription Period, User's use of the Software will be limited to read-only access. If User materially breaches the terms of this Agreement, and the breach is not cured (or curable) within thirty (30) days after written notice of the breach, then Hyland may, upon written notice, to the breaching party, terminate this Agreement and User's access to the Software and Support.	4.1 <b>Durée et résiliation du Contrat.</b> Le présent Contrat restera en vigueur pour toute la durée de la Période d'Abonnement en cours. Au terme de la Période d'Abonnement, l'utilisation du Logiciel par l'Utilisateur sera limitée à un accès en lecture simple. Si l'Utilisateur contrevient substantielle aux stipulations du présent Contrat et ce manquement n'est pas réparé (ou s'il n'est pas possible d'y remédier) dans les trente (30) jours à compter d'une notification mettant l'Utilisateur en demeure de remédier à ce manquement, Hyland pourra, par notification écrite à la partie défaillante, résilier le présent Contrat et mettre fin à l'accès par l'Utilisateur au Logiciel et au Support.
4.2 <b>Survival.</b> If this Agreement is terminated for any reason, Sections 3.2, 3.3, 4.2, 5, 6.2, 7, 8 and 9 of this Agreement will survive termination.	4.2 <b>Survivance.</b> En cas de résiliation du présent Contrat pour quelque motif que ce soit, les articles 3.2, 3.3, 4.2, 5, 6.2, 7, 8 et 9 du présent Contrat resteront en vigueur.

<b>5. CONFIDENTIALITY</b>	<b>5. CONFIDENTIALITE</b>
<p><b>5.1 Confidential Information.</b></p> <p>(a) <u>Definition.</u> In connection with this Agreement, either party (the “<b>Recipient</b>”) may obtain confidential and proprietary information (“<b>Confidential Information</b>”) from the other (the “<b>Discloser</b>”). Confidential Information may include, without limitation, information about systems designs, pricing, cost data, financial information, business, sales, and marketing plans, products, product roadmaps, service programs, trade secrets, know-how, inventions, techniques, processes, programs, schematics, software, and data. Confidential Information includes information designated in writing as confidential, and any information a reasonable person would understand to be confidential or proprietary under the circumstances of its disclosure.</p>	<p><b>5.1 Informations confidentielles.</b></p> <p>(a) <u>Définition.</u> Dans le cadre du présent Contrat, chaque partie (le « <b>Destinataire</b> ») est susceptible d’obtenir des informations confidentielles et protégées (les « <b>Informations Confidentielles</b> ») de la part de l’autre partie (le « <b>Divulgateur</b> »). Par Information Confidentielle, on entend notamment, sans que cela soit limitatif des informations relatives à la conception des systèmes, aux tarifs, aux coûts, aux données financières, commerciales, aux ventes, à la stratégie marketing, aux produits, à la feuille de route des produits, aux programmes de service, aux secrets commerciaux, aux savoir-faire, aux inventions, aux techniques, aux processus, aux programmes, aux schémas, aux logiciels et aux données. Les Informations Confidentielles comprennent les informations sur lesquelles il est indiqué par écrit qu’elles sont confidentielles, ainsi que toute information qu’une personne raisonnable considérerait comme confidentielle ou protégée dans les circonstances de sa divulgation.</p>
<p>(b) <u>Exclusions.</u> “Confidential Information” does not include information that: (i) has been independently developed by or for the Recipient without access or reference to, or use of, Confidential Information; (ii) is lawfully received free of restriction from another source having the right to furnish such information; (iii) is or becomes lawfully in the public domain other than through a breach of this Agreement; (iv) was lawfully known by the Recipient prior to disclosure; (v) Discloser agrees in writing is free of such restrictions; or (vi) is generally disclosed by the Discloser to third parties without a duty of confidentiality.</p>	<p>(b) <u>Exclusions.</u> Les Informations Confidentielles n’incluent pas les informations qui : (i) ont été développées indépendamment par ou pour le Destinataire sans accès ou référence aux Informations Confidentielles et sans les utiliser ; (ii) ont été légalement reçues par le Destinataire, exemptes de toute restriction, de la part d’une autre source disposant du droit de fournir lesdites informations ; (iii) sont légalement dans le domaine public ou y sont tombées autrement que par une violation du présent Contrat ; (iv) étaient légalement connues du Destinataire avant leur divulgation ; (v) dont le Divulgateur a confirmé par écrit qu’elles n’étaient pas soumises à ces restrictions ; ou (vi) sont généralement divulguées à des tiers par le Divulgateur sans obligation de confidentialité.</p>
<p>(c) <u>Duties With Respect To Confidential Information.</u> At all times during and after the term of this Agreement, Recipient shall keep Discloser’s Confidential Information confidential using the same degree of care that it uses to protect its own Confidential Information, but not less than a reasonable degree of care, and shall not disclose Discloser’s Confidential Information to a third party without the Discloser’s written consent, or use the Confidential Information for purposes other than the performance of this Agreement. Where disclosure is required by law, such disclosure shall not constitute a breach of this Agreement provided Recipient gives Discloser reasonable advance notice to enable Discloser</p>	<p>(c) <u>Obligations relatives aux Informations Confidentielles.</u> À tout moment, pendant et à l’issue du présent Contrat, le Destinataire s’engage à préserver la confidentialité des Informations Confidentielles du Divulgateur avec le même soin qu’il apporte à la protection de ses propres informations confidentielles, et à tout le moins en faisant preuve de diligences raisonnables. Il s’engage également à ne pas divulguer les Informations Confidentielles du Divulgateur à une tierce partie sans le consentement écrit du Divulgateur, ni à utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que celles prévues par le présent Contrat. Si la divulgation est requise par la loi, elle ne constituera pas une violation du présent Contrat,</p>

<p>to seek appropriate protection of the Confidential Information.</p>	<p>sous réserve que le Destinataire en informe le Divulgateur suffisamment à l'avance pour lui permettre de rechercher des moyens de protection adéquats de ses Informations Confidentielles.</p>
<p><b>6. REPRESENTATIONS AND WARRANTIES</b></p>	<p><b>6. DÉCLARATIONS ET GARANTIES</b></p>
<p><b>6.1 General Representations and Warranties.</b> Hyland represents and warrants that: (a) it will use reasonable skill and care in providing contracted Support; (b) the Support will be performed in a professional and workmanlike manner by qualified personnel; (c) it has the authority to enter into this Agreement with User; and (d) Hyland has taken commercially reasonable measures to ensure the Software does not, at the time of delivery to User, include malicious mechanisms or code designed to damage or corrupt the Software.</p>	<p><b>6.1 Déclarations générales et garanties.</b> Hyland déclare et garantit : (a) qu'Hyland mettra en œuvre un soin et des compétences raisonnables dans le cadre de la fourniture du Support ; (b) que le Support sera fourni de manière professionnelle et conformément aux règles de l'art par du personnel qualifié ; (c) qu'Hyland est habilitée à conclure le présent Contrat avec l'Utilisateur ; et (d) qu'Hyland a pris toutes les mesures commercialement raisonnables pour s'assurer que le Logiciel, au moment de sa livraison à l'Utilisateur, soit exempt de tout mécanisme ou code malveillant visant à endommager ou à corrompre le Logiciel.</p>
<p><b>6.2 Disclaimer of Warranty.</b> EXCEPT AS EXPRESSLY PROVIDED IN SECTION 6.1, TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, THE SOFTWARE AND SUPPORT PROVIDED BY HYLAND ARE PROVIDED WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING WITHOUT LIMITATION THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, NON-INFRINGEMENT AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. HYLAND DOES NOT GUARANTEE THAT THE USE OF THE SOFTWARE OR SUPPORT WILL BE UNINTERRUPTED, ERROR FREE, OR THAT HYLAND WILL CORRECT ALL SOFTWARE ERRORS. FOR THE BREACH OF THE WARRANTIES SET FORTH IN SECTION 6.1, USER'S EXCLUSIVE REMEDY AND HYLAND'S ENTIRE LIABILITY WILL BE TO UNDERTAKE COMMERCIALY REASONABLE EFFORTS TO REMEDY THE SUPPORT DEFICIENCY, SUPPLY A TEMPORARY FIX, OR MAKE AN EMERGENCY BYPASS. IF HYLAND CANNOT SUBSTANTIALLY CORRECT A BREACH IN A COMMERCIALY REASONABLE MANNER, USER MAY TERMINATE THE RELEVANT SOFTWARE SUBSCRIPTION AND RECEIVE A PRO RATA REFUND OF FEES PAID FOR THE REMAINING SUBSCRIPTION PERIOD AS OF THE EFFECTIVE DATE OF THE TERMINATION.</p>	<p><b>6.2 Exclusion de garanties.</b> SOUS RESERVE DES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 6.1 ET DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, LE LOGICIEL ET LE SERVICE D'ASSISTANCE FOURNIS PAR HYLAND SONT LIVRÉS SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPLICITE OU IMPLICITE, CE QUI INCLUT, SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON ET D'ADÉQUATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE. HYLAND NE GARANTIT PAS QUE L'UTILISATION DU LOGICIEL OU DU SUPPORT SERA ININTERROMPU ET EXEMPT D'ERREURS, OU QUE TOUTES LES ERREURS DU LOGICIEL SERONT CORRIGÉES PAR HYLAND. EN CAS DE VIOLATION DES GARANTIES ÉNONCÉES À L'ARTICLE 6.1, L'UNIQUE RECOURS DE L'UTILISATEUR ET L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ D'HYLAND SERA LA MISE EN ŒUVRE DE TOUS LES EFFORTS COMMERCIALEMENT RAISONNABLES POUR REMÉDIER AUX LACUNES DU SUPPORT, LE CORRIGER TEMPORAIREMENT OU LE CONTOURNER EN URGENCE. DANS LE CAS OU HYLAND NE PEUT PAS CORRIGER LA VIOLATION D'UNE FAÇON COMMERCIALEMENT RAISONNABLE, L'UTILISATEUR POURRA RÉSILIER L'ABONNEMENT AU LOGICIEL CORRESPONDANT ET RECEVOIR UN REMBOURSEMENT AU PRORATA DES FRAIS PAYÉS POUR LA PERIODE D'ABONNEMENT RESTANTE À COMPTER DE LA DATE DE PRISE D'EFFET DE LA RÉSILIATION.</p>
<p><b>7. LIMITATION OF LIABILITY AND DISCLAIMER</b></p>	<p><b>7. LIMITATION DE RESPONSABILITE ET</b></p>

OF DAMAGES	DOMMAGES EXCLUS
<p><b>7.1 Disclaimer of Damages.</b> NOTWITHSTANDING ANYTHING TO THE CONTRARY IN THIS AGREEMENT OR AN ORDER FORM, IN NO EVENT WILL EITHER PARTY OR ITS AFFILIATES BE LIABLE TO THE OTHER PARTY OR ITS AFFILIATES FOR DAMAGES OTHER THAN DIRECT DAMAGES, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION: ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL, EXEMPLARY OR PUNITIVE DAMAGES, WHETHER IN TORT, (INCLUDING NEGLIGENCE), CONTRACT, OR OTHERWISE; OR ANY DAMAGES ARISING OUT OF OR IN CONNECTION WITH ANY MALFUNCTIONS, REGULATORY NON-COMPLIANCE, DELAYS, LOSS OF DATA, LOST PROFITS, LOST SAVINGS, INTERRUPTION OF SERVICE, LOSS OF BUSINESS OR ANTICIPATORY PROFITS, EVEN A PARTY OR ITS AFFILIATES HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. LIABILITY FOR THESE DAMAGES WILL BE LIMITED AND EXCLUDED EVEN IF ANY EXCLUSIVE REMEDY PROVIDED FOR IN THIS AGREEMENT FAILS OF ITS ESSENTIAL PURPOSE.</p>	<p><b>7.1 Exclusion des dommages indirects.</b> NONOBTANT TOUTE STIPULATION CONTRAIRE DANS LE PRÉSENT CONTRAT OU DANS UN BON DE COMMANDE, EN AUCUN CAS L'UNE DES PARTIES OU SES AFFILIÉES NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE OU SES AFFILIÉES DE DOMMAGES AUTRES QUE LES DOMMAGES DIRECTS, CE QUI INCLUT NOTAMMENT, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE, TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, EXEMPLAIRE OU PUNITIF, QUE CE DOMMAGE RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE (CE QUI INCLUT LA NÉGLIGENCE), CONTRACTUELLE OU D'UNE AUTRE THEORIE : TOUT DOMMAGE RÉSULTANT OU LIÉ À UN DYSFONCTIONNEMENT, À UNE INFRACTION RÉGLEMENTAIRE, À UN RETARD, À UNE PERTE DE DONNÉES, DE PROFITS OU D'ÉCONOMIES, À UNE INTERRUPTION DE SERVICE, À UNE PERTE D'ACTIVITÉ OU DE PROFITS ANTICIPÉS, MÊME SI UNE PARTIE OU SES AFFILIÉS ONT ÉTÉ DUMENT PRÉVENUES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ RELATIVE À DE TELS DOMMAGES SERA LIMITÉE ET EXCLUE, ET CE MÊME SI LE RECOURS EXCLUSIF PRÉVU PAR LE PRÉSENT CONTRAT NE REMPLIT PAS SON OBJECTIF ESSENTIEL.</p>
<p><b>7.2 Limitation of Liability.</b> NEITHER PARTY'S (OR ITS AFFILIATES') AGGREGATE AND CUMULATIVE LIABILITY ARISING FROM OR RELATING TO THIS AGREEMENT, WHETHER IN CONTRACT, TORT, STATUTE OR OTHERWISE WILL EXCEED THE AMOUNTS PAID OR OWED TO HYLAND BY USER, EITHER DIRECTLY OR THROUGH A BUSINESS PARTNER, DURING THE TWELVE (12) MONTHS IMMEDIATELY PRECEDING THE FIRST EVENT GIVING RISE TO LIABILITY. NOTHING IN THIS AGREEMENT IS INTENDED TO EXCLUDE OR LIMIT EITHER PARTY'S LIABILITY FOR DEATH, PERSONAL INJURY, OR PROPERTY DAMAGE CAUSED BY NEGLIGENCE, OR FOR FRAUD. NOTHING IN THIS SECTION WILL LIMIT THE FEES OWED BY USER UNDER THIS AGREEMENT FOR SOFTWARE OR SUPPORT, OR FOR EXCEEDING THE SCOPE OF THE LICENSES GRANTED OR VIOLATING THE RESTRICTIONS IN SECTION 3.</p>	<p><b>7.2 Limitation de responsabilité.</b> LA RESPONSABILITÉ GLOBALE ET CUMULÉE DE CHACUNE DES PARTIES (OU DE SES AFFILIÉES) DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU S'Y RAPPORTANT, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE, RÉGLEMENTAIRE OU AUTRE, NE SAURAIT DÉPASSER LES MONTANTS PAYÉS OU DUS À HYLAND PAR L'UTILISATEUR, SOIT DIRECTEMENT SOIT PAR LE BIAIS D'UN PARTENAIRE COMMERCIAL, AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LE PREMIER FAIT GÉNÉRATEUR DE RESPONSABILITÉ. RIEN DANS LE PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EXCLURE OU LIMITER LA RESPONSABILITÉ DE L'UNE OU L'AUTRE PARTIE EN CAS DE DÉCÈS, DE DOMMAGE CORPOREL OU DE DOMMAGE MATÉRIEL CAUSÉ PAR UNE NÉGLIGENCE, OU POUR FRAUDE. RIEN DANS LE PRÉSENT ARTICLE NE SAURAIT LIMITER LE PAIEMENT PAR L'UTILISATEUR DES SOMMES DUES AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT POUR LE LOGICIEL OU LE SUPPORT, OU SUITE AU DÉPASSEMENT DU CHAMP D'APPLICATION DES LICENCES OCTROYÉES OU À LA VIOLATION DES RESTRICTIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE 3.</p>

8. INDEMNIFICATION	8. INDEMNISATION
<p><b>8.1 Defense.</b> If a third party initiates or threatens a legal action alleging that User's use of the Software directly infringes the third party's patent, copyright, trademark or misappropriates the third party's trade secret rights ("<b>Third Party Rights</b>") (such action, a "<b>Claim</b>"), then Hyland will (a) promptly assume the defense of the Claim and (b) pay costs, damages and/or reasonable attorneys' fees that are included in a final judgment against User (without right of appeal) or in a settlement approved by Hyland that are attributable to User's use of the Software; provided that User (i) is current in the payment of all applicable fees, or becomes current, prior to requesting indemnification, (ii) notifies Hyland in writing of the Claim promptly after receipt of the Claim, (iii) provides Hyland the right to control the defense of the Claim with counsel of its choice, and to settle such Claim at Hyland's sole discretion (unless the settlement requires payment by User or requires User to admit liability), and (iv) reasonably cooperates with Hyland in the defense of the Claim.</p>	<p><b>8.1 Garantie d'éviction.</b> Si un tiers introduit ou menace d'introduire une action en justice au motif que l'utilisation du Logiciel par l'Utilisateur porte directement atteinte aux brevets, au droit d'auteur et aux marques appartenant à ce tiers, ou qu'elle détourne les secrets industriels de ce tiers (les « <b>Droits des Tiers</b> ») (toute action de ce type constituant une « <b>Réclamation</b> »), Hyland (a) organisera sans tarder les moyens de défense à mettre en œuvre dans le cadre de ladite Réclamation et (b) prendra en charge les coûts, dommages et/ou honoraires d'avocats raisonnables, adjugés par jugement définitif (c'est-à-dire ne pouvant faire l'objet d'un appel) à l'encontre de l'Utilisateur ou prévu par tout règlement amiable approuvé par Hyland et imputables à l'utilisation par l'Utilisateur du Logiciel. Cette garantie est applicable sous réserve que l'Utilisateur (i) soit à jour du paiement de toutes sommes dues ou qu'il ait régularisé la situation avant la demande d'indemnisation, (ii) notifie Hyland par écrit de la Réclamation dès réception de cette dernière, (iii) accorde à Hyland le droit de contrôler la défense de la Réclamation avec l'aide du conseil de son choix, ainsi que le droit de régler ladite Réclamation à la seule discrétion d'Hyland (à moins que ledit règlement n'implique un paiement de la part de l'Utilisateur ou l'engagement de sa responsabilité), et (iv) coopère avec Hyland dans le cadre de la défense de la Réclamation.</p>
<p><b>8.2 Injunctive Relief.</b> If the Software becomes the subject of any actual or anticipated third party infringement claim, Hyland may, at its sole option and expense, (i) procure for User the right to continue using the affected Software consistent with this Agreement, (ii) replace or modify the affected Software with functionally equivalent software that does not infringe, or, if either (i) or (ii) is not available on a basis that Hyland finds commercially feasible, (iii) terminate the Agreement or applicable Order Form and refund any prepaid fees for all unused portions of the Subscription Period.</p>	<p><b>8.2 Mesure injonctive.</b> Si le Logiciel fait l'objet ou risque de faire l'objet d'une réclamation de la part d'un tiers, Hyland pourra, à sa seule discrétion et à ses frais, (i) obtenir le droit pour l'Utilisateur de poursuivre une utilisation du Logiciel concerné conforme au présent Contrat, (ii) remplacer ou modifier le Logiciel concerné par un logiciel non contrefaisant et présentant des fonctionnalités équivalentes ou, si les options (i) ou (ii) ne sont pas possibles sur une base commercialement satisfaisante par Hyland, (iii) résilier le Contrat ou le Bon de Commande correspondant et rembourser toutes sommes payées d'avance pour la tranche inutilisée de la Période d'Abonnement.</p>
<p><b>8.3 Exclusions.</b> Hyland will have no liability for any Claim based upon (a) use of non-current versions of the Software when Hyland has made newer, non-infringing versions available to the User; (b) altered versions of the Software (unless the specific alteration was made by or for Hyland); (c) use, operation or combination of the applicable Software with non-Hyland programs, data, equipment or documentation if such infringement would have been avoided but for such use, operation or combination; (d) Hyland's compliance with designs,</p>	<p><b>8.3 Exclusions.</b> Hyland ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas de Réclamations Action basées sur (a) l'utilisation de versions non actualisées du Logiciel si Hyland a mis des versions plus récentes et non contrefaisantes à la disposition de l'Utilisateur ; (b) des versions modifiées du Logiciel (sauf modification spécifique réalisée par Hyland ou pour son compte) ; (c) l'utilisation, l'exploitation ou la combinaison du Logiciel concerné avec des programmes, données, équipements ou documentation ne relevant pas d'Hyland si, en</p>

<p>specifications or instructions provided by User where those designs, specifications or instructions cause the infringement; (e) use by User after notice by Hyland to discontinue use of all or a portion of the Software; or (f) third-party open-source software. This section constitutes the entire liability of Hyland, and User's sole and exclusive remedy, with respect to any third party claims of infringement or misappropriation of intellectual property rights.</p>	<p>l'absence de tels actes, la violation aurait pu être évitée ; (d) le respect par Hyland des concepts, spécifications ou instructions fournis par l'Utilisateur si lesdits concepts, spécifications ou instructions sont à l'origine de la violation ; (e) l'utilisation par l'Utilisateur de tout ou d'une partie du Logiciel après qu'Hyland lui a demandé de cesser ladite utilisation ; ou (f) des logiciels tiers en open source. Le présent article contient l'intégralité de la responsabilité d'Hyland et le seul et unique recours de l'Utilisateur concernant toute réclamation émanant d'un tiers relativement à la violation ou à l'appropriation illicite de droits de propriété intellectuelle.</p>
<p><b>9. GENERAL</b></p>	<p><b>9. GENERALITES</b></p>
<p><b>9.1 Notices.</b> Notices under this Agreement must be in writing and delivered: (a) if to Hyland, to its Chief Financial Officer, with a copy to its General Counsel; (b) if to User, to its Chief Financial Officer or any individual identified in the Order Form. Notices will be deemed received when (1) delivered personally; or (2) upon confirmed delivery by a commercial express carrier.</p>	<p><b>9.1 Notifications.</b> Les notifications devant être signifiées dans le cadre du présent Contrat doivent être rédigées par écrit et remises : (a) s'agissant d'Hyland, à son Directeur financier (Chief Financial Officer), avec copie au Directeur juridique (General Counsel) ; (b) s'agissant de l'Utilisateur, à son directeur financier ou à toute personne identifiée dans le Bon de Commande. Les notifications seront réputées reçues lorsqu'elles auront été (1) remises en mains propres, ou (2) livrées avec accusé de réception par un service de messagerie rapide.</p>
<p><b>9.2 Compliance with Applicable Laws.</b> Each party will comply with all applicable laws, including applicable export control restrictions. In order for Hyland to provide Support to User, it may be necessary for Hyland to share information with its Affiliates, Business Partners, and/or subcontractors, which may be located worldwide. In such event, Hyland will comply with Section 5 of this Agreement and with applicable data privacy laws governing the transfer of that information.</p>	<p><b>9.2 Respect des lois applicables.</b> Chaque partie respectera toutes les lois applicables, y compris les restrictions applicables en matière de contrôle des exportations. Pour pouvoir fournir son Service d'assistance à l'Utilisateur, Hyland peut être amenée à partager des informations avec ses Affiliées, ses Partenaires Commerciaux et/ou ses sous-traitants, qui peuvent se trouver dans le monde entier. Dans une telle hypothèse, Hyland s'engage à se conformer à l'Article 5 du présent Contrat et aux lois applicables en matière de données à caractère personnel qui régissent le transfert de telles informations.</p>
<p><b>9.3 Entire Agreement.</b> Except as otherwise provided in a signed agreement between the parties, this Agreement constitutes the exclusive and complete agreement between Hyland and User with respect to User's use of Software and/or Support, and supersedes all prior oral or written discussions, agreements or understandings. The original and binding text of this Agreement is in English and the translation is for reference purposes only. In the event of any conflict between the English original and the translation, the English version shall prevail.</p>	<p><b>9.3 Intégralité de l'accord.</b> Sauf indication contraire dans un accord signé entre les parties, le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord et le seul accord entre Hyland et l'Utilisateur concernant l'utilisation par l'Utilisateur des Logiciels et/ou du Support d'Alfresco, et remplace toutes discussions, accords ou ententes antérieurs, oraux ou écrits. Le texte original et faisant foi pour le présent Contrat a été rédigé en anglais et sa traduction n'est fournie qu'à des seules fins pratiques. En cas de contradiction entre le texte anglais original et sa traduction, la version anglaise prévaudra.</p>

<p><b>9.4 Force Majeure.</b> Force majeure events shall excuse the affected party (the "Non-Performing Party") from its obligations under this Agreement so long as the event and its effects continue. Force majeure events include, without limitation, Acts of God, natural disasters, war, riot, network attacks, acts of terrorism, fire, explosion, accident, sabotage, strikes, inability to obtain power, fuel, material or labor, or acts of any government. As soon as feasible, the Non-Performing Party shall notify the other party of (a) its best reasonable assessment of the nature and duration of the force majeure event, and (b) the steps it is taking to mitigate its effects. If the force majeure event prevents performance for more than sixty (60) consecutive days, and the parties have not agreed upon a revised basis for performance, then either party may immediately terminate the Agreement upon written notice.</p>	<p><b>9.4 Force majeure.</b> Les Cas de Force Majeure dispenseront la partie affectée (la « <b>Partie Défaillante</b> ») de ses obligations dans le cadre du présent Contrat tant que le Cas de Force Majeure et ses effets perdureront. Par « <b>Cas de Force Majeure</b> », on entend notamment les cataclysmes, les catastrophes naturelles, les guerres, les émeutes, les attaques des réseaux, les actes de terrorisme, les incendies, les explosions, les accidents, les sabotages, les grèves, l'impossibilité de se procurer l'électricité, le carburant, les matériaux ou la main-d'œuvre, ou les actes d'un gouvernement quelconque. Dès que possible, la Partie Défaillante devra avertir l'autre partie (a) de son évaluation la plus raisonnable quant à la nature et à la durée du Cas de Force Majeure et (b) des mesures mises en œuvre pour en atténuer les conséquences. Si le Cas de Force Majeure empêche l'exécution du Contrat pendant plus de soixante (60) jours consécutifs et que les parties n'ont pas convenu de modalités alternatives quant à son exécution, chacune des parties pourra résilier le présent Contrat, avec effet immédiat, sur simple notification écrite.</p>
<p><b>9.5 Severability/Waiver.</b> If any provision of this Agreement is ruled invalid or unenforceable, the provision shall be severable from this Agreement so that the remaining provisions are unaffected. No waiver of any rights under this Agreement will constitute a subsequent waiver unless otherwise stated in writing.</p>	<p><b>9.5 Séparabilité/Renonciation.</b> Si l'une quelconque des stipulations du présent Contrat est jugée nulle ou inapplicable, les autres stipulations du Contrat ne seront pas affectées par cette nullité ou inapplicabilité. Aucune renonciation à un droit, quel qu'il soit, dans le cadre du présent Contrat, ne constituera une renonciation ultérieure audit droit ou à tout autre droit, sauf stipulation contraire par écrit.</p>
<p><b>9.6 Dispute Resolution.</b> English law shall govern all aspects of this Agreement. Any dispute arising from this Agreement shall be subject to the exclusive jurisdiction of courts located in England and Wales, without regard to their conflict-of-law principles or the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods.</p>	<p><b>9.6 Résolution des litiges.</b> Le présent Contrat est régi dans tous ses aspects par le droit anglais. Tout litige résultant du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galle, sans qu'il puisse être fait application de leurs règles de conflit de lois ou de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.</p>
<p><b>9.7 Headings.</b> All headings contained in this Agreement are inserted for identification and convenience and will not be deemed part of this Agreement for purposes of interpretation.</p>	<p><b>9.7 Titres.</b> Tous les titres contenus dans le présent Contrat sont insérés à titre indicatif et pour des raisons pratiques et ne sauraient être considérés comme faisant partie du présent Contrat pour les besoins de son interprétation.</p>
<p><b>9.8 Amendment.</b> This Agreement may not be amended or modified except in a writing signed by the parties, with specific reference to this Agreement.</p>	<p><b>9.8 Avenants.</b> Le présent Contrat ne peut faire l'objet d'avenants ou être modifié que par un écrit signé par les parties faisant spécifiquement référence au présent Contrat.</p>



<p align="center"><b><u>THE FOLLOWING APPLIES ONLY IF USER HAS PURCHASED DIRECT ALFRESCO SUPPORT</u></b></p>	<p align="center"><b><u>CE QUI SUIT NE S'APPLIQUE QUE SI L'UTILISATEUR A ACHETÉ LE SUPPORT DIRECT D'ALFRESCO</u></b></p>
<p align="center"><b><u>Attachment 1</u></b> <b>(Alfresco Support)</b></p>	<p align="center"><b><u>Annexe 1</u></b> <b>(Support fourni par Alfresco)</b></p>
<p>1. Alfresco Support Programs. Hyland's support offerings, service levels, and guidelines are set forth at <a href="http://www.alfresco.com/support/guidelines">http://www.alfresco.com/support/guidelines</a>. If User has purchased support, User's applicable support program(s) will be set forth in the Order Form.</p> <p>Hyland support may be used only for User's internal purposes. Use of Hyland support on behalf of a third party that is not a party to the Agreement, or for Community Versions, is a material breach of the Agreement.</p>	<p>1. Programmes de Support proposés par Alfresco. Les offres de Support, les niveaux de service et les consignes d'Hyland pour le Logiciel Alfresco sont présentés sur le site <a href="http://www.alfresco.com/support/guidelines">http://www.alfresco.com/support/guidelines</a>. Si l'Utilisateur a acheté le Support, le ou les programmes Support ouverts à l'Utilisateur seront détaillés dans le Bon de Commande.</p> <p>Le Support Hyland ne pourra être utilisé que pour les besoins internes de l'Utilisateur. L'utilisation du Support Hyland pour le compte d'un tiers qui n'est pas partie au Contrat, ou pour les Versions Communautaires, constitue une violation substantielle du présent Contrat.</p>
<p><b>2.1 Scope of Support.</b> In using Hyland support, User agrees it will: (a) provide Hyland with sufficient information and resources to correct the applicable support issue; (b) install and operate the Software on an Hyland-supported stack, as identified at <a href="http://www.alfresco.com/services/support/stacks/">http://www.alfresco.com/services/support/stacks/</a>; (c) promptly install all service packs provided by Hyland; and (d) procure, install and maintain all equipment, telephone lines, communication interfaces and other hardware necessary to operate the Software.</p> <p>User is responsible for reading the release notes and any other available documentation before installing or upgrading the Software, and for testing the Software before deploying it in a production environment. User should also backup its production systems on a regular basis and have those backups available if needed for support purposes. Hyland is not obligated to provide support for the following: (a) Software that has been modified or damaged by User or a third party (unless at Hyland's direction); (b) issues caused by User's negligence, hardware malfunction or other causes beyond the reasonable control of Hyland; (c) issues caused by third party software not licensed through Hyland or provided by Hyland.</p>	<p><b>2.1 Champ d'application du Support.</b> Dans le cadre du Support Hyland, l'Utilisateur consent à : (a) fournir à Hyland des informations et ressources suffisantes pour corriger les problèmes rencontrés ; (b) installer et utiliser le Logiciel sur un environnement pris en charge par Hyland, tel qu'identifié sur <a href="http://www.alfresco.com/services/support/stacks/">http://www.alfresco.com/services/support/stacks/</a> ; (c) installer sans délai tous les correctifs fournis par Hyland ; et (d) se procurer, installer et assurer la maintenance de tous les équipements, lignes téléphoniques, interfaces de communication et autres matériels informatiques requis pour exploiter le Logiciel.</p> <p>Il appartient à l'Utilisateur de lire les notes publiées et toute autre documentation disponible, avant d'installer ou de mettre à niveau le Logiciel, ainsi que de tester le Logiciel avant de le déployer dans un environnement de production. L'Utilisateur devra également effectuer des sauvegardes régulières de ses systèmes de production et tenir ces sauvegardes à disposition si nécessaires à des fins de support. Hyland n'est débiteur d'aucune obligation de fournir le support concernant les éléments suivants : (a) les Logiciels modifiés ou endommagés par l'Utilisateur ou un tiers (sauf sur instructions d'Hyland) ; (b) les problèmes causés par la négligence de l'Utilisateur, un dysfonctionnement du matériel informatique ou autres causes échappant au contrôle raisonnable d'Hyland ; (c) les problèmes causés par un logiciel tiers non inclus dans la licence concédée par Hyland ou non fournis par Hyland.</p>
<p><b>2.2 Technical Support Contacts.</b> Hyland customer support will provide Support to the designated contacts, as identified in an Order Form ("<b>Technical Support Contacts</b>"). The Technical Support Contacts should</p>	<p><b>2.2 Contacts du service de support technique.</b> Le service de support client d'Hyland fournira le Support aux contacts désignés, tels qu'identifiés dans le Bon de Commande (les « <b>Contacts de Support Technique</b> »).</p>



have “read, write and execute” access to the necessary files, English language communication skills and relevant technical knowledge. User may modify its designated Technical Support Contacts at any time during the term of a Subscription by notifying Hyland in writing and giving Hyland five (5) business days to process the change. Technical Support Contacts will be the only interface to the Hyland customer support center. It is recommended that the Technical Support Contacts obtain the applicable Software certification by attending the required Hyland training courses. In an emergency, an Hyland customer support engineer will respond to an issue for an unauthorized contact on an exception basis subject to later verification and involvement of a named Technical Support Contact.

Les Contacts de Support Technique devront disposer d'un accès aux fichiers nécessaires en « lecture, écriture et exécution », être capables de communiquer en anglais et avoir les connaissances techniques appropriées. L'Utilisateur pourra modifier ses Contacts de Support Technique à tout moment au cours de la Période d'Abonnement, par notification écrite à Hyland, en accordant à Hyland un délai de cinq (5) jours ouvrables pour enregistrer ledit changement. Les Contacts du Service de Support Technique seront le seul point de contact du centre de support client d'Hyland. Hyland recommande que les Contacts du Service de Support Technique obtiennent la certification logicielle Hyland adaptée en suivant les cours de formation requis par Hyland. En cas d'urgence, un technicien du service de support client d'Hyland pourra prendre en charge un problème soulevé par un contact non autorisé à titre exceptionnel, sous réserve de la vérification et de l'intervention ultérieures d'un Contact de Support Technique désigné.